**BULLETIN D’INSCRIPTION AUX ASSEMBLEES GENERALES**

**EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU**

**7 AVRIL 2024**

Monsieur : Nom……………………………………….Prénom……………………………………

Madame : Nom………………………………………..Prénom……………………………………

Nombre de personnes : ………………………………

Vehicule Immatriculation : ……………………Longueur……………Hauteur………………..

Les remorques ne sont pas autorisées.

Merci de nous signaler si allergies aux produits de la mer OUI. NON

Participeront au rassemblement entourant l’assemblée générale du Cercle Le Voyageur

**DU 5 AU 8 AVRIL 2024 A LA SALLE DES FETES. CREST**

 Première sortie avec le Cercle. OUI. NON. (Rayer la mention inutile)

Ci Joint un chèque de participation forfaitaire au frais d’organisation

D’ un montant de **118 euros** par personne. X…………personnes = ……………………….

**Chèque à l’ordre du Cercle Le Voyageur à adresser à compter du 15 janvier 2024 à**

 **Didier PINEL DE GRANDCHAMP 2 rue de l’orléanais - 35135 CHANTEPIE**

*Pour information le Cercle prend en charge 50% du cout réel de l’AG*

*Vous ne recevrez pas de confirmation de votre inscription*

*Les conditions générales et particulières de vente des voyages et des séjours sont*

*publiées chaque année au moins une fois dans la revue de l’association.*

*En cas de désistement, et quelqu’en soit la cause ou le délai une retenue de 10 euros par*

*personne sera appliquée (frais de dossier non remboursable).*

IMPORTANT

L’Assemblée du Cercle Le Voyageur le Dimanche 7 avril 2023 à 08h30 est ouverte à tous les membres De l’association **à jour de leur cotisation**

En revanche, les prestations autour de cette assemblée générale (repas, cocktail, visite et animations)

Seront limitées à 200 personnes et ce pour des raisons d’organisation et de disponibilité de la salle

De réception où se déroulent les repas, celle-ci ne pouvant pas accueillir plus de 200 personnes,

Ce nombre étant déterminé par la commission de sécurité compétente

Comme pour les sorties les premières inscriptions seront prises en compte

Les équipages non retenus seront avertis par courrier